

Procès-Verbal du conseil municipal ordinaire  
Séance du 22 mars 2026

Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22 + 1 pouvoir

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Présents : GENON Hervé - GAZET Véronique - MELLAN Lionel - BAZIN Josiane - MICHELLAND Bruno - PEREZ Stéphanie - RIZZON Bruno - COMBET Claire - BALMON Marc - LEGRAND Alexandra - MAUGE François - MASSUTTI Carole - JABOUILLE Martine - COURDAVAULT Laurent - JALLIFFIER VERNE Christelle - GARCIA Pascal - PAVIET Laura - BIBOLLET Nicolas - BANTIN Virginie - MANENTI Rémy - SANCHEZ Sophie - EL HADEUF Messaoud

Excusés :

GACHET Roger (pouvoir à Hervé GENON)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



ORDRE DU JOUR

• Installation du nouveau conseil municipal (appel des conseillers municipaux)  
Tous présents sauf Roger Gachet qui a donné son pouvoir à Hervé Genon

• Election du nouveau Maire  
Le doyen, R. Manenti, demande qui souhaite se présenter au poste de maire de Val d'Arc. Hervé Genon présente sa candidature.  
*Il est élu : avec 23 voix*

• Détermination du nombre des adjoints : 4

• Election des Adjoints  
Véronique Gazet adjointe en charge des affaires scolaires  
Lionel Mellan adjoint aux travaux et à la voirie  
Josyane Bazin adjointe aux finances et au PLU avec délégation de signature  
Bruno Michelland adjoint à la communication, la vie sociale et citoyenne  
*Liste des adjoints élue avec 22 voix et un vote blanc*

- Election du maire délégué(e) sous la présidence du doyen d'âge  
Véronique Gazet présente sa candidature.  
*Elle est élue avec 20 voix, 2 blancs, 1 voix pour Lionel Mellan*

- Désignation des conseillers délégués  
Marc Balmon conseiller délégué à la sécurité publique  
Carole Massutti conseillère déléguée à la gestion du personnel et à la formation  
Alexandra Legrand conseillère déléguée au budget et à son suivi

Plusieurs autres conseillers délégués seront proposés dans les mois qui viennent :

Pascal Garcia conseiller délégué à l'environnement et à la vie quotidienne référent des employés de voirie  
Stéphanie Perez conseillère déléguée à l'urbanisme  
Laurent Courdavault conseiller délégué à la communication et à la gestion des réseaux sociaux.

- L'article L.2121-7 du CGCT prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local qui sera transmise à chaque élu communal.

- Délibération sur le montant des indemnités de fonction  
Le maire de Val d'Arc 54 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique  
La maire déléguée 48 %  
Les adjoints 20 %  
Les conseillers délégués 5 %

- Désignation des délégués au SIAEP  
Lionel Mellan titulaire, Bruno Rizzon titulaire, Claire Combet suppléante, Christelle Jalliffier-Verne suppléante

- Délibération sur les délégations de l'organe délibérant au Maire :

*Délibération prise à l'unanimité*

La séance est levée à 19 heures 30 minutes

Fait à Val-d'Arc, le 22 mars 2026

Le secrétaire de séance  
Véronique GAZET

Le Maire  
Hervé GENON

